

DA 577 - 14.12

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 3 février 2015

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'AÏRE ET DU CHEMIN
DES SELLIÈRES (PARTIE AMONT)**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 29 OUI et 2 NON,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 140'000.-- destiné à couvrir le montant du crédit d'étude pour le réaménagement de la route d'Aïre et du chemin des Sellières (partie amont) ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 140'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir ce crédit d'étude conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'était pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude serait amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique n° 62.331.